Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20260320-20032026010-DE

Nombre de membres afférents au CM : 19
En exercice : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
Date de convocation : 16 mars 2026

Mairie de Plounéventer
Rue de la mairie
29400 PLOUNEVENTER
Tel : 02.98.20.81.57
Fax : 02.98.20.91.05

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUNEVENTER
SEANCE DU 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ABALAIN, Maire.

Présents : Jean-Luc ABALAIN, Marie-France POULIQUEN, Romain RIOU, Claudie CANN, Olivier GEFFROY, Marie-Hélène QUEGUINER, Stéphane ROZEC, Béatrice MENEZ, Cédric BELLEC, Nadia COAT, Matthieu HARSCOAT, Cécile HOARAU, Claude PAUGAM, Hélène ROZEC, Mikaël CARIOU, Catherine APPERE, Gérard SALAUN, Valérie OLLIVIER, Maxime MANTAUX

Secrétaire de séance : Romain RIOU

DELIBERATION 20032026 010

Objet : désignation des représentants communaux au SDEF – territoire d'énergie Finistère

M. le Maire présente au Conseil Municipal les missions du syndicat :

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement du Finistère est un établissement public chargé de l'organisation du service public de distribution de distribution d'énergie électrique en lieu et place des communes et des EPCI membres.

Depuis sa création, ses missions de service public se sont diversifiées pour répondre aux problématiques énergétiques. Se sont ainsi greffées des compétences optionnelles (réseaux de distribution de gaz, de communications électroniques, d'éclairage public, de chaleur et/ou froid) et de nombreuses expertises pour accompagner le Finistère dans la voie de la transition énergétique. Le SDEF est aujourd'hui l'un des acteurs majeurs du déploiement des énergies renouvelables dans le Finistère et s'est investi dans des outils numériques au service de la transition énergétique.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20260320-20032026010-DE

En tant que membre du Syndicat départemental, le conseil municipal de la commune doit désigner ses représentants au SDEF : deux délégués et deux suppléants qui seront appelés à siéger dans les comités territoriaux mais aussi au sein des collèges électoraux (au nombre de 10 pour le département) qui sont au cœur du dispositif de représentation des collectivités membres du SDEF.

Les délégués de Plounéventer siègeront dans le collège électoral de Landivisiau/Haut Léon.

Pour représenter la commune de Plounéventer, sont désignés à l'unanimité :

Titulaires :
1. Claude PAUGAM
2. Nadia COAT

Suppléants :
1. Marie-France POULIQUEN
2. Marie-Hélène QUEGUINER

Le Maire,

Jean-Luc ABALAIN

MAIRIE DE PLOUNEVENTER 24000

Le secrétaire de séance,

Romain RIOU

ACTE RENDU EXECUTOIRE
Compte tenu de
La publication le 23 MARS 2026
La transmission au contrôle de légalité le 23 MARS 2026